

N/REF : 11/02/2026 11H06 C:000003 I:02599
V/REF : AC/C39657
V/Email reçu le Mercredi 11/02/2026 a 11H06

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. RSD
IMMEUBLE : RESEDA - RSD
30, RUE DE PACE
35590 L'HERMITAGE

Rennes, le 28 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 30 RUE DE PACE - LOGT VACANT SUR PASS JUSQU'AU 18/02
LOGEMENT N° 105722, PORTE N°15, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : QUALIGAZ - GAZ 105722 RSD - (RSD - 01 - 30)
ATTESTATION GAZ AVEC OBTENTION QUALIGAZ
TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION

Donneur d'ordre : Mme S FARUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 24/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AÉRATIONS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIQUE QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 24/02/26 a 12H41 Mme S FARUEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz locat./+QUALIGAZ	1	120,00	120,00
	TOTAL H.T.			120,00
	T.V.A. a 10,00%			12,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.